



Devis refusé par le syndinc

Par **Lepont Marie**, le **26/10/2017** à **12:18**

Bonjour, dans le cadre d'un ravalement de façade à venir, notre syndic refuse les devis que certains copropriétaires proposent pour la prochaine AG.
Le syndic est-il le seul à pouvoir demander et présenter les devis ? Les copropriétaires n'ont-ils pas le droit de participer à la mise en concurrence ? Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **26/10/2017** à **14:08**

bonjour,
si ces entreprises présentés par certains copropriétaires ont répondu selon le cahier des charges établi pour ce ravalement, le syndic ne peut pas refuser ces devis à l'A.G.
avez-vous un bureau d'études qui a établi le cahier des charges et consulté les entreprises ?
salutations